

PROVINCE DE QUÉBEC35^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 19 JUIN 1996

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 19 juin 1996

Aujourd'hui, à quinze heures vingt minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 37 Loi favorisant la conclusion d'ententes dans le secteur de l'éducation

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.